



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

football

Question écrite n° 99314

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les disparités de rémunérations énormes de joueurs de foot professionnels, participant à la Coupe du monde de football en Allemagne. En effet, il s'avère que les différences de revenus de ces joueurs peuvent aller de 1 à 100 ; certains d'entre eux pour des pays du tiers monde pouvant d'ailleurs être au chômage et n'avoir aucune ressource. Cette situation est choquante et mériterait vraiment d'être étudiée par la FIFA, car elle risque de susciter une vive polémique, en raison même des sommes d'argent phénoménales qui sont brassées, lors de cette Coupe du monde 2006. Une action publique de la France auprès de cette instance mériterait d'être entreprise auprès de la FIFA. Il lui demande donc de lui indiquer la position du Gouvernement sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99314

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7218